

# MOTION DES ELUS DE L'ASSEMBLEE DE MARTINIQUE SUR LA SITUATION DE PHILIPPE AURORE, DIRECTEUR DE L'EPLFPA DE CROIX RIVAIL

L'Assemblée de Martinique,

Rappelle qu'en séance plénière du 28 juillet 2017, elle avait adopté à l'unanimité une motion qui:

**« Considérant que les enjeux de l'enseignement agricole en Martinique imposent non seulement une grande expérience dans ce champ professionnel, mais aussi une connaissance appréciable de l'agriculture et de l'environnement martiniquais »** demandait **« l'arrêt de toute mesure de mutation forcée contre Monsieur Philippe AURORE, et son maintien sur le poste de directeur de l'EPLFPA de Croix Rivail ».**

Rappelle qu'un courrier en date du 16 juillet 2016 avait été adressé par le Député Alfred MARIE-JEANNE à Monsieur Stéphane LE FOLL, Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, sur la situation de M. Philippe AURORE.

Rappelle que le ministère de l'agriculture loin de prendre en compte notre demande unanime ainsi que celle de larges secteurs syndicaux, politiques et associatifs de Martinique, a arbitrairement muté M. Philippe AURORE à la DAAF de Guadeloupe pour l'année scolaire 2017/2018.

Constata que l'avertissement contenu dans sa motion du 28 juillet 2017 : **« les appréciations portées à l'encontre de Monsieur Philippe AURORE sont de nature à fonder des recours et des contestations »** a été pleinement vérifié par la décision du tribunal administratif de Basse-Terre du 29 juin 2018 d'annuler l'arrêté ministériel mutant Philippe AURORE en Guadeloupe et le réintégrant sur son poste du LEGTA de Croix Rivail.

Se déclare stupéfaite de l'acharnement et de l'inhumanité du ministère de l'agriculture qui, loin de respecter cette décision de justice, a produit un nouvel arrêté mutant Philippe AURORE dans le Calvados, à des milliers de kilomètres des siens, parmi lesquels sa mère, dont il assure la tutelle.

Se félicite du courrier **commun** adressé par les députés, sénateurs de Martinique, et le maire du Lamentin (commune de Philippe AURORE) au Président de la République, bientôt présent sur le sol martiniquais, réclamant **« l'application de cette décision de justice et le respect de la personne de M. Philippe AURORE ».**

Demande au ministère de l'agriculture l'arrêt immédiat de ce harcèlement contre M. Philippe AURORE en concluant la médiation en cours avec celui-ci et son syndicat par la seule décision envisageable : le respect de la

décision du tribunal administratif et la réintégration de  
AURORE sur son poste au LEGTA de Croix Rivail.

M.

Copie à :

M. Emmanuel MACRON, Président de la République,  
Mme Nicole BELLOUBET, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,  
Mme Annick GIRARDIN, Ministre des Outre-mer.